

Evaluation du Procureur général VD

Eric COTTIER

Fonctionnaire supérieur (vaudois) suisse (il se dit «Procureur général»).

«Travaille» au palais pharaonique à l'avenue de Longemalle 1, Renens

Adresse privée: Avenue de Jaman 11, 1005 Lausanne

Tél. professionnel : 021 316 65 25

Tél. privé : 021 311 38 53

e-mail : info.mpceco@vd.ch

Epouse : Angela, née HOFSTETTER (doctoresse)



Eric COTTIER

Zampano de l'arène judiciaire



Selon les indications de sa boîte-à- lettres, il cohabite avec son épouse, Dr. med. Angela COTTIER-HOFSTETTER, ainsi qu'avec Caroline et Frédéric; il faut présumer qu'il s'agit de leurs enfants, nés respectivement en 1989 et 1991.



Demeure de COTTIER, bien cachée, vue de l'avenue de Jaman



La villa des COTTIER, vue du seul chemin d'accès (nord)

Rôle joué dans l'affaire LÉGERET

COTTIER est l'architecte de ce crime judiciaire. Comme patron du Ministère public vaudois et de tout l'appareil de répression incluant la Sûreté vaudoise, il est aussi responsable du délabrement de cet appareil et des agissements illicites du 1^{er} Procureur de l'Est vaudois, **Jean-Pierre CHATTON**.

C'est COTTIER qui a imposé son fameux «faisceau d'indices à charge écrasant». Tous ces éléments étaient en fait contestables. A défaut de preuves, il s'est servi d'un scénario qui ne repose sur rien du tout dans le dossier, le nommant «reconstitution intellectuelle».

Profil

Originaire de Rougemont VD, né en 1958. Son père a déjà été juge (président du Tribunal de Lausanne, radical).

Etudes à la faculté de droit de l'UNIL; selon le 24 Heures du 23.04.08 (page 40), il aurait décroché sa licence en droit déjà en 1979 (à l'âge de 21 ans). Il faut présumer qu'il a suivi un crash course pour y parvenir. Cependant, il n'a jamais obtenu de brevet d'avocat. On ignore si cette carence est due à un manque de capacités intellectuelles.

Il a entamé sa carrière en qualité de substitut du Procureur général VD (7 ans). Ensuite, il fut promu «juge» de première instance à Vevey. «Juge» cantonal de 1999 à 2005. Officiellement, il fut le candidat du parti radical vaudois pour succéder au Procureur général Jean-Marc SCHWENTER.

Eric COTTIER a siégé de 1999 à 2005 avec son excellent ami François JOMINI (aujourd'hui à la retraite) au Tribunal cantonal.

On peut raisonnablement présumer que F. JOMINI, ce Vénérable des francs-maçons vaudois, ait pistonné son cadet. Mais, selon le Grand Maître actuel de la Loge Alpina/Lausanne, COTTIER ne serait pas franc-maçon lui-même. Cependant, il y a des francs-maçons qui ne disent pas toujours la vérité.

Bref, COTTIER fut nommé «Procureur général» par le Conseil d'Etat vaudois «pour ses qualités humaines», pour succéder à son prédécesseur corrompu:

Entrée en fonction le 31.08.05. Au printemps 2010, il fut brillamment réélu (cette fois-ci par le Grand Conseil).

Incontestablement, Eric COTTIER est un grand orateur, un maître du verbe («une éloquence terrienne bougrement efficace», selon l'avocat PORTEJOIE). D'ailleurs, il est très à l'aise dans son rôle de Zampano de l'arène judiciaire.

C'est un haut gradé de l'armée suisse.

A l'honneur de feu le Conseiller fédéral DELAMURAZ (franc-maçon), COTTIER s'est mis en scène dans une pièce de théâtre:

(source : publication sur internet du 24 Heures, le 29.06.12)

«Jean-Pascal DELAMURAZ est le plus grand des vaudois»



Ce spectacle a été présidé par le «juge» Jean-Daniel MARTIN (lourdement fiché dans notre base de données), dans la magnifique salle plénière du palais de justice de Montbenon, Lausanne, construite à l'époque comme le premier Tribunal fédéral suisse.

Le grand COTTIER sait également improviser. Il maîtrise parfaitement les imprévus. Et il suit la pure tradition du Ministère public des Vaudois: bien souvent, les accusations ne se basent sur rien dans les dossiers judiciaires. On viole allègrement le principe de la présomption d'innocence, en écartant tous les éléments à décharge, en interprétant arbitrairement les faits ou même en falsifiant

des preuves. Pour parvenir au résultat escompté, on invoque souvent des histoires, pour dénigrer la victime, qui n'ont aucun lien avec la procédure en cours.

La pratique de classer des plaintes contre des confrères par des ordonnances de complaisance, sans motivation approfondie, est également un héritage de ce poste.

Exemple : le 03.02.14, l'avocat **Michel TINGUELY** a proféré une menace de mort à l'adresse de l'auteur en plein tribunal, rapportée le lendemain par 24 Heures. Par ordonnance de non-entrée en matière du 15.03.14, COTTIER a dûment étouffé la plainte contre TINGUELY... Et ce n'est qu'un exemple parmi des douzaines d'autres dirait COTTIER.

Les chefs-d'œuvre de COTTIER sont sans doute les condamnations à la perpétuité de François LÉGERET pour un prétendu triple assassinat et de Laurent SÉGALAT pour meurtre à 16 ans de prison, ramenés à 14 ans.

En absence de preuves et d'aveux, COTTIER a opéré avec un scénario inventé de toutes pièces, qui ne se base sur strictement rien dans le dossier. Il nomme ce procédé «reconstitution intellectuelle».

Ce puissant terme est beau et impressionne. Par contre, l'étude des dossiers ne semble pas être le point fort de ce «Procureur général». Dans l'affaire LÉGERET, il a basé son scénario sur une paire de ciseaux comme «pièce névralgique». On trouve dans le dossier six positions différentes pour cet objet (indice que les enquêteurs ont bâclé). COTTIER ne s'est aperçu de rien. Au contraire, dans sa prise de position à l'adresse de la Cour de cassation VD, au sujet du recours de sa victime après le procès du mois de mars 2010, il ajouta encore une septième position pour ce moyen de preuve «névralgique». Cette improvisation, typique de COTTIER, a passé sans autre la rampe.

Sa manière d'accélérer une enquête en se limitant à une seule piste et un seul suspect a été également fatale à Laurent SÉGALAT. Il l'a payé par deux ans et demi d'incarcération en détention préventive. Condamné en deuxième instance

pour meurtre à une longue peine de prison, mais en liberté en France, l'exécution de cette peine le menace comme une épée de Damoclès.

Le manque de professionnalisme, voire de sérieux, des enquêteurs vaudois a fait une fois de plus surface pendant les débats du procès SÉGALAT. En connaissant l'homme qui dirige le Ministère public vaudois, cela n'a rien d'étonnant. Le chef impose toujours sa ligne de conduite. En l'occurrence, le patron incarne lui-même le «olé olé» vaudois.

Le rapporteur a eu l'occasion d'observer COTTIER en action pendant toute une semaine, lors du simulacre de procès devant le Tribunal SAUTEREL, fin juin 2007, entre autres dans l'affaire **Joseph FERRAYÉ**:

Voici ses conclusions: *«Il (COTTIER) était confronté aux évidences du crime économique organisé. En fait, le 'juge' Bertrand SAUTEREL nous a laissés librement administrer les preuves, selon le principe 'Causez toujours, je retiendrai ce que je veux.' J'ai acquis la conviction que COTTIER ne pige rien des mécanismes bancaires et d'affaires. Il s'agit tout simplement d'un incapable. Par contre, je n'ai pu observer aucune méchanceté chez cet homme. Il sévit par « sa médiocrité».*

COTTIER s'est aussi fait complice de la censure illicite imposée par son ancien valet **Yves NICOLET**, car les anciens Sites d'APPEL AU PEUPLE avaient documenté entre autre en détail les deux simulacres de procès devant les tables de **WINZAP** et **SAUTEREL**. Or, COTTIER avait personnellement participé à ce deuxième spectacle. Cela ne pouvait pas lui être indifférent.

Sa physionomie (voir google «Eric Cottier images»), sa bonhommie et son côté bon vivant trompent les Vaudois. Sa vraie nature s'exprime dans ses crimes commis.

Son prédécesseur Jean-Marc SCHWENTER (Ambassador Club) et l'ancien juge cantonal VD **François JOMINI** (Vénérable de la loge franc-maçonne Alpina) ont été ceux qui ont mis pour lui le pied à l'étrier. Pour cette raison, on peut

raisonnablement conclure, nonobstant action écran de fumée que COTTIER est franc-maçon.

Loisirs:

Depuis janvier 2008, Eric COTTIER est membre de la Fondation de la Confrérie des Vignerons.

Avec ses amis, il est brasseur amateur.

Quelques victimes de ce fonctionnaire malfaiteur:

Marie SCHLUCHTER (voir lettre du 16.04.16 ci-dessous)

Jean-Daniel MÉRINAT

Naghi GASHTIKHAH (Iraner)

Marc-Etienne BURDET

Gerhard ULRICH

Simone BENICHOU

Werner RATHGEB

François LÉGERET

Laurent SÉGALAT, etc.

Liste de références (observations récoltées depuis l'an 2000):

nombre de références négatives: 25

nombre de références positives: 1

COTTIER est le régisseur du banditisme d'Etat dans son canton.

*Gerhard ULLRICH
Avenue de Lonay 17*

Morges, le 16.04.16

1110 Morges

**Michael
LAUBER**
Bundesanwalt
Taubenstrasse 16
3003 Berne



cc: Roxanne MEYER-KELLER, Présidente du Grand Conseil VD

Pierre-Yves MAILLARD, Président du Conseil d'Etat VD

A qui de droit

***Eric COTTIER – coupable de l'assassinat de Marie SCHLUCHTER
Protégé par les siens, pour laisser l'opinion publique dans l'ignorance***

Monsieur le Procureur fédéral,

Après cet as assassinat du 13.05.13, commis par le psychopathe violent récidiviste Claude DUBOIS, le guignol en chef du Tribunal cantonal VD, MEYLAN, a immédiatement limité les dégâts En pareil cas, les Vaudois mandatent un «expert indépendant» de leur choix – en l'occurrence, ce fut le nommé Bänziger. Celui-ci s'exécuta comme prévu, blanchissant les responsables vaudois.



Eric COTTIER
Procureur général VD
Av. du Jaman 11, Lausanne



Jean-François MEYLAN
Président du Tribunal
cantonal VD
Av. de Chantemerle 1, Pully



Felix BÄNZIGER
Ancien Procureur général SO
Burgstrasse 18, St. Gallen

L'assassin, Claude DUBOISs (le plus dangereux prisonnier vaudois) a demandé en automne 2012 le transfert aux arrêts domiciliaires. Selon la routine, il devait comparaître devant la Juge d'application des peines, Sylvaine PERRET-GENTIL. Suite aux événements, elle a quitté sa fonction, dotée d'un parachute doré. Le Ministère public

aurait pu intervenir dans une telle procédure – et la manqua promptement. DUBOIS a obtenu le transfert en semi-liberté, et l'occasion d'assassiner encore. **Les articles de presse concernant le rapport BÄNZIGER ne soufflent pas un mot de cette bourde: COTTIER s'est rendu coupable du futur assassinat de Marie. L'opération de tromper l'opinion publique a réussi!**

Le soussigné – un critique du système judiciaire – n'a pas passé sous les radars de COTTIER. J'ai dû comparaître trois fois devant un juge d'application des peines – les trois fois en présence d'un procureur, et le résultat fut trois fois négatif pour moi. Les deux premières fois, le «procureur» MERMOUD s'est mis en travers. Voir:

www.swiss1.net/info/vd-censure

(Site censuré illicitement par le procureur VD Yves NICOLET, désigné procureur fédéral, selon ma dénonciation du 22.03.16 adressée à vous).

Enfin, le «procureur» Franz MOOS se vengea sur ma personne, car j'avais dévoilé le profil réel de «l'expert» BÄNZIGER dans la lettre du 22.05.13 à la Conseillère d'Etat Béatrice MÉTRAUX:

Carrière comme procureur AR, chef de la Sûreté SG, procureur BE, procureur général SO. Ancien alcoolique. PDC. A été impliqué dans la banqueroute de la banque cantonale AR ; crime judiciaire aux dépens de Damaris KELLER; a couvert un dysfonctionnement grave de la «justice» VD. (voir copie du plaidoyer de Moos du 17.09.13 ci-joint).



Eric MERMOUD

Procureur VD, Ch. de la Cabolétaz 16, Epalinges



Franz MOOS

Procureur VD, route de St-Maurice 53, La Tour-de-Peilz



NICOLET Yves

Procureur VD/Procureur fédéral
Chemin du Caudoz 46, Pully

*On ne peut pas sanctionner COTTIERr pour sa bêtise. Mais ensemble avec ses valets, il continuera à sévir s'il n'est pas arrêté. Cette missive tien lieu de dénonciation pour des délits à poursuivre d'office: répression de la liberté d'expression en abusant du pouvoir en bande organisée entre autre à mes dépens, censure de l'Internet illicite etc. A Vous, **LAUBER!***

Gerhard Ulrich

Evaluation des Hommes de Loi

03.12.16/GU